

L'ÉVALUATION RÉGLEMENTAIRE CONTRAINTE ET BIAIS

Philippe Juvin

Pharmacien expert réglementations chimiques

CADRE RÉGLEMENTAIRE DES PESTICIDES

Règlement (CE) 1107/2009

- **Substances**

- Évaluées par l'Efsa (confiée à un EM)
- Décision Commission Européenne
- ⇒ Liste des substances approuvées (Règlement 540/2011)
- ⇒ Compétence européenne - DG Santé

- **Produits**

- Évalués par l'Anses
- Décision par l'Anses (loi avenir pour l'agriculture 2014)
- ⇒ Autorisation de Mise sur le Marché
- ⇒ Compétence nationale mais attaquable...

SUBSTANCES NÉONICOTINOÏDES

substance	Approuvée jusqu'en	DL50 abeille
Acetamipride	2017	microgramme
Clothianidine	2018	nanogramme
Imidaclopride	2019	nanogramme
Thiametoxam	2018	nanogramme
Thiacloprid	2017	microgramme
Dinotéfurane	Non approuvée	
Nitenpyrame	Non approuvée	

SUBSTANCES NÉONICOTINOÏDES

substance	Approuvée jusqu'en	DL50 abeille
Acetamipride	2017	microgramme
Clothianidine	2018	nanogramme
Imidaclopride	2019	nanogramme
Thiametoxam	2018	nanogramme
Thiacloprid	2017	microgramme
Dinotéfurane	Non approuvée	
Nitenpyrame	Non approuvée	

Moratoire: restriction d'utilisation de mai 2013

PRODUITS PHYTOSANITAIRES DE LA FAMILLE DES NÉONICOTINOÏDES EN FRANCE

- Un produit n'a pas la même toxicité que la substance (présence d'excipients..)
- Evaluation et décision par l'Anses sur la base d'un dossier soumis par le pétitionnaire
- Le point clé de l'évaluation c'est l'étude qui va permettre de calculer la VTR
- Cela entraîne tout le processus de l'autorisation et la classification

LES BIAIS DE L'ÉVALUATION

- Lobby industriel et conflit d'intérêt
 - Anses: danger majeur => DPI et comité de déontologie
 - Autres agences d'évaluation, comment ne pas citer l'Efsa avec l'aspartam en 2011 et le groupe des PE en 2012
- La qualité des études: dissimulation consciente ou passive
 - Ne pas soumettre toutes les données à l'évaluation
 - L'agence ne fait pas un travail biblio basique
 - Si une ou deux études sont à la limite de montrer une toxicité, souvent on ne trouve pas d'étude postérieure...
 - Les critères de Klimisch...

EN BREF

- **Pour les substances:** il faut exiger la réévaluation des néonicotinoïdes sans attendre
=> **Combien d'études** faudra-t-il pour agir?
- **Pour les produits,** il faut un maximum de transparence (DPI à jour, Comité de déontologie actif..) et dans les avis, un choix des études motivé par les experts
=> **Le coût de l'inaction** dans le domaine des pesticides est de 120 MRDS par an (Trasande 2015)